

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CA23-01

AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Membres titulaires:

Normane OMARJEE, Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Mickaël HA-SUN – Chargé de mission (DIDN)

Représentant de la paierie Régionale :

Ahmed ABDALLAH - Comptable public

ÉTAIENT ABSENTS:

Membres titulaires: Alain ABADIE

Nombre de membres en exercice: 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2021-CA23-01 – Ajustement des amortissements,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Régie Réunion THD appliquera les durées d'amortissement suivantes :

a) Les infrastructures feront l'objet de l'application de la méthode des amortissements par composant comme suit :

Réseaux de Télécommunication :

Le réseau sera livré en plusieurs plaques identifiées et qui feront l'objet d'une décomposition comme suit :

Génie Civil	
Enterré	40
Aérien	40 ans
Cable Optique et accessoires	
Enterré	40 -
Aérien	40 ans
Locaux techniques (NRO et shelters)	
Structure	50
Aménagement	50 ans
Armoires de rue (PM et NRA) et accessoires	20 ans
,	15 ans
Équipements actifs	5 ans

Extension des réseaux

Dans le cas d'une extension sur une plaque du réseau, la durée d'amortissement des nouveaux investissements sera basée sur les durées des composants du réseau et minorée de la durée d'amortissement déjà appliquée à la plaque correspondante.

Raccordement final

Le raccordement final correspond à la liaison en fibre optique dédiée à l'usager final et construite au moment de la souscription d'un accès internet par ce dernier.

La durée d'amortissement du raccordement final correspondra à celle de la nature « Câble optique aérien » ajustée à la durée d'amortissement résiduelle de la plaque concernée.

Délibération N°2021-CA23-01

b) Pour les autres investissements, il est proposé d'appliquer les durées d'amortissement cidessous:

Moyens Généraux :

Mobiliers de bureau	10 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Progiciel de gestion et comptabilité publique	10 ans
relephones fixes	5 ans
Véhicules	5 ans
Site Internet	5 ans
Équipement informatique	3 and
Logiciel	2 one
	2 alls

ARTICLE 2 : La Régie Réunion THD amorti l'ensemble de ses investissements selon la méthode de l'amortissement linéaire.

ARTICLE 3 : Le seuil des immobilisations s'amortissant sur un an est fixé à 500€ HT.

Le Président de Réunion THD Normane/OMARJEE



Immeuble Emilie HUGOT 1 Rue Emilie HUGOT - Technopole 97490 Sainte-Clotilde SIRET: 842 430 878 00020 - APE: 6190Z

Tél Standard: 0262 150 170